

Référentiel de compétences et d'évaluations – Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle, au sein d'un projet audiovisuel et cinéma

L'objectif de cette certification est d'accompagner la montée en compétences de l'ensemble des professionnels du champ de l'audiovisuel, quel que soit leur département et leur niveau hiérarchique, afin qu'ils deviennent moteurs et ambassadeurs de la transition écologique et énergétique de l'industrie audiovisuelle et cinématographique. En fonction de leurs périmètres d'intervention, les professionnels (ex : régisseur, chargé de production, directeur de production, réalisateur, maquilleur...) auront des possibilités d'actions différentes sur la fabrication d'un film ou d'un programme audiovisuel ou cinéma. (Ex : un chef décorateur pourra préconiser la construction de décors plus respectueux de l'environnement quand un régisseur pourra préconiser l'utilisation de véhicules électriques pour les déplacements des équipes de tournage). Le référentiel de certification et les modalités d'évaluation sont adaptés à chaque périmètre métier.

Chaque projet de production audiovisuelle et cinéma est unique et engendre des enjeux environnementaux qui lui sont propres, c'est pourquoi il n'existe pas de plan d'actions écoresponsable archétypique et duplicable. Chaque projet requiert une analyse nouvelle et l'élaboration d'un plan d'actions écoresponsable répondant à ses problématiques spécifiques. (Ex : ce qui peut être écoresponsable pour un film tourné en bord de mer, ne le sera nécessairement pour une émission réalisée en direct à la montagne.)

Le déploiement d'une démarche écoresponsable se fait tout au long de la fabrication d'un film ou d'un programme audiovisuel, de sa préparation jusqu'à la fin de sa fabrication. Les compétences de ce référentiel de certification permettent la réalisation des activités professionnelles suivantes :

- En phase de préparation du film ou du programme audiovisuel ou cinéma : le diagnostic des pratiques environnementales d'une société de production et du projet audiovisuel qu'elle porte, ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions écoresponsable sur son périmètre métier (C1 C2 C3 C4)
- Au cours de la fabrication du film ou du programme audiovisuel ou cinéma : la mise en œuvre du plan d'actions écoresponsable préalablement établi (C5 C6 C7)
- En fin de fabrication d'un film ou d'un programme audiovisuel ou cinéma : l'évaluation de l'impact de la démarche écoresponsable menée et la promotion des actions écoresponsables réalisées (C8 C9 C10)

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1 Etablir un diagnostic des pratiques environnementales d'une société de production audiovisuelle et cinéma, en analysant ses types de production (fiction, animation, programmes de flux, documentaire, ...), ses pratiques professionnelles et les partenaires qu'elle sélectionne pour ses projets de films et de programmes audiovisuels et cinéma, afin de déterminer les axes d'amélioration et d'orientation prioritaires en matière d'écoresponsabilité.</p>	<p>Epreuve unique d'évaluation : Dossier professionnel écrit + Soutenance orale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dossier professionnel <p>Le dossier professionnel du candidat est réalisé à partir d'un projet audiovisuel réel ou simulé. Le candidat présente la méthodologie de sa démarche écoresponsable, son diagnostic des pratiques environnementales d'une société de production et de son projet audiovisuel ou cinéma, son plan d'action ainsi que les actions écoresponsables réelles ou fictives menées par le candidat sur son périmètre d'intervention tout au long de la fabrication du film ou programme audiovisuel. Le candidat présente et explique les choix effectués. Il analyse les éventuels échecs ou difficultés rencontrés ou susceptibles d'être rencontrés. Le candidat mentionne, dans les marges de son dossier, les compétences du référentiel de certification auxquelles correspondent les différentes parties de son dossier. Nombre de page maximum : 12 (hors annexes)</p>	<p>Le diagnostic établi par le candidat fait ressortir les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration de la société de production en matière d'écoresponsabilité. Il comporte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse des pratiques et des ressources de la société de production, prenant en compte les types de productions/projets qu'elle réalise, son organisation (nombre de collaborateurs, turn-over des salariés, standardisation des méthodes de production, etc) ainsi que les partenaires financiers et les prestataires qu'elle mobilise • Un diagnostic du niveau de maturité de la société de production en matière d'écoresponsabilité, en prenant notamment appui sur la présence ou non d'une charte RSE, d'une labellisation de type Ecoprod ou d'une démarche Afnor spec <p>Les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration sont présentés de manière graduée.</p>

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C2 Analyser, lors de la phase préparatoire, les impacts écologiques potentiels d'un projet de film ou d'un programme audiovisuel, en examinant les éléments constitutifs de sa fabrication (scénario, décors, plan de travail, ...), afin de prioriser les thématiques à fort impact écologique sur lesquelles travailler, en adéquation avec le budget défini par la direction de production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenance orale <p>Lors de la soutenance orale, le candidat présente aux membres du jury d'évaluation une synthèse de son dossier. Les membres du jury d'évaluation questionnent le candidat sur sa méthodologie et sa proposition de démarche écoresponsable, en abordant ses références, les difficultés rencontrées, les pistes ou solutions trouvées, les axes d'amélioration et enseignements tirés pour des futurs projets. Le temps de questions/réponses permet d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel, en complétant avec des questions sur des points qui n'auraient pas été abordés par le candidat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents éléments de cadrage du projet audiovisuel ou cinéma (scénario, plan de travail, budget, feuille de route,...) et les impacts environnementaux qui en découlent sont explicités et analysés. (Ex : tournage en aire protégée, lieux de tournages éloignés les uns des autres, image finale prévue en 4K UHD, etc.) • Les thématiques à fort impact écologique d'une production audiovisuelle ou cinéma sont analysées sur son champ d'intervention : l'alimentation des équipes, les déchets produits par le projet de production audiovisuelle ou cinéma, l'énergie utilisée, la mobilité des équipes, les achats effectués et l'impact carbone du projet de production audiovisuelle ou cinéma. • Les thématiques à travailler sont priorisées en fonction de leur impact écologique potentiel et du budget défini par la direction.
<p>C3 Répertoire, grâce à une veille permanente (réglementaire, technologique, best practices, ...) sur son périmètre d'intervention (encadrement, régie, production, décor...), des partenaires, des prestataires, des matières, des outils ou du matériel répondant à des critères écoresponsables afin de sélectionner les modes de production écologiques les plus pertinents pour le projet de film ou de programme audiovisuel.</p>	<p>Durée : 30 minutes Présentation par le candidat : 15 minutes Questions /Réponses avec le jury : 15 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des partenaires et prestataires écoresponsables est établie, sur son périmètre d'intervention (alimentation, transport, costumes, maquillage, logement, ...), sur la base de critères préalablement définis. (Ex : présence d'un label écotourisme, type La Clé Verte, pour sélectionner l'hôtel hébergeant les équipes de tournage, présence d'une carte végétarienne pour la sélection du traiteur catering, etc.) • Les matières et matériaux choisis contribuent à réduire les impacts écologiques de la production audiovisuelle. (Ex : possibilité de réemploi et/ou récupération, circuits-courts, etc.) • Des outils facilitant les pratiques professionnelles éco-responsables sont identifiés et proposés aux parties prenantes de son périmètre d'intervention (Ex : utilisation d'outil de transferts de fichier à stockage court, type Filevert, utilisation d'une station de lavage de pinces recyclant l'eau, etc.). • Les solutions retenues respectent le budget et le cadre juridique imposés par la ou les structures commanditaires (Ex : plateformes, chaîne de télévision, etc) pour le projet de film ou de programme audiovisuel ou cinéma

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C4 A partir de l'analyse des impacts écologiques du projet audiovisuel et cinéma et du répertoire préalablement réalisé, définir un plan d'actions écoresponsable, sur son périmètre d'intervention, en s'appuyant sur les outils de calcul d'impact carbone et environnemental spécifiques au secteur audiovisuel et cinéma, sur les guides de bonnes pratiques disponibles, et sur la réglementation en vigueur, afin de réduire les impacts environnementaux du projet de film ou de programme audiovisuel.</p>		<p>Le candidat propose un plan d'actions écoresponsable sur son périmètre d'intervention précisant les objectifs, l'affectation de l'action à un professionnel, les moyens mobilisés, l'indicateur retenu, la mesure initiale et l'état de l'action. (Ce plan d'action peut être présenté sous forme de tableau ou de texte.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs qualitatifs et quantitatifs établis par mission ou thématique, en s'appuyant sur les outils de calcul d'impact carbone et les guides de bonnes pratiques spécifiques au secteur audiovisuel et cinéma (Ex : réduction de 15% de l'impact carbone du catering en imposant un repas végétarien par semaine, réduction de 10% de l'impact énergétique de la production en favorisant l'utilisation de branchements forains, etc) • Si pertinent, une répartition des tâches est effectuée entre les différents professionnels intervenant sur le périmètre d'intervention du candidat, en précisant à chaque fois l'indicateur retenu (Ex : Affectation au chauffeur de la relève du compteur kilométrique du véhicule de tournage chaque jour sur un outil dédié (tableur, messagerie instantanée, ...)) • Des conseils généralistes / incitatifs sont rédigés sous forme de note à destination des autres départements parties prenantes de la fabrication du projet de film ou de programme audiovisuel ou cinéma (Ex : réduction des émissions carbone totales du projet de film ou de programme audiovisuel ou cinéma en incitant les équipes à adopter une alimentation végétarienne le temps du projet)
<p>C5 Sensibiliser, en phase de préparation, l'ensemble des professionnels engagés sur le projet aux enjeux environnementaux d'un film ou d'un programme audiovisuel, en les informant du plan d'action écoresponsable retenu avec une communication multicanale, adaptée aux besoins des professionnels porteurs de handicap, afin de les impliquer dans les actions à mener.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • La présentation du plan d'action visant à réduire les impacts écologiques du projet audiovisuel et cinéma est adaptée à son champ d'intervention et au niveau de responsabilité de chaque professionnel intervenant sur le projet • Le candidat adopte une posture ouverte et fait preuve de pédagogie : des réponses aux questions posées sont apportées • Des modalités de communication sont proposées en tenant compte des critères d'accessibilité handicap (mails, calendrier, feuille journalière, flyers, communication orale...)

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C6 Accompagner chaque professionnel engagé pour la fabrication du film ou du programme audiovisuel, sur son périmètre d'intervention, dans la mise en œuvre du plan d'actions écoresponsable, en traitant les éventuels freins et dysfonctionnements rencontrés par eux afin d'adapter adéquatement les tâches assignées à chacun.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • La répartition des tâches, réalisée par le candidat sur son périmètre d'intervention, et son éventuel réaménagement, prend en compte le rôle des professionnels au sein de la fabrication du film ou programme audiovisuel ou cinéma (département de fabrication, niveau hiérarchique, etc.) et profil des professionnels concernés (niveau de connaissances, de compétences, d'appétence) • Des points de contrôle réguliers sur la bonne mise en œuvre du plan d'action sont planifiés • Des solutions ou méthodes alternatives sont proposées aux parties prenantes de son périmètre d'intervention lorsque des dysfonctionnements récurrents sont rencontrés
<p>C7 Mettre en œuvre une procédure de reporting des indicateurs établis dans le plan d'actions écoresponsable au moyen d'outils dédiés afin de collecter régulièrement les données chiffrées.</p>		<p>Des modalités et des outils de reporting sont proposés afin d'obtenir des retours réguliers sur les actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de recueil des données prennent en compte les thématiques et les indicateurs préalablement établis (Ex : nombre de km parcourus, nombre de repas carnés et non-carnés consommés, ...) • La fréquence du recueil des données est adaptée au type de film ou programme audiovisuel (Ex : quotidienne pour un tournage de publicité de 8 jours, hebdomadaire pour un tournage de long métrage de 10 semaines, mensuelle pour la fabrication d'une série d'animation, ...) • Des modalités d'accompagnement sont prévues pour former aux procédures de recueil de données pour les collaborateurs en ayant besoin.

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C8 Produire le bilan carbone d'un film ou d'un programme audiovisuel, à partir des données quantitatives et qualitatives récoltées, en utilisant des calculateurs carbone homologués afin de répondre aux obligations sectorielles en vigueur.</p>		<p>Le candidat établit un bilan carbone de la production audiovisuelle au moyen des calculateurs carbone homologués par le Centre national du cinéma (Seco2 et Carbon Clap) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données quantitatives et/ou qualitatives nécessaires à ce bilan sont exhaustives • Le livrable est conforme aux attentes du Centre national du cinéma en vue de répondre aux obligations d'éco conditionnalité
<p>C9 Evaluer l'impact de sa démarche écoresponsable sur l'empreinte environnementale du film ou du programme audiovisuel, en analysant l'écart entre les actions effectivement réalisées et le plan d'action prévu et en mesurant l'atteinte des objectifs pour chaque indicateur, afin de déterminer des axes d'amélioration pour de futurs projets audiovisuels.</p>		<p>Sur le périmètre d'intervention du candidat, les écarts entre les actions réalisées et le plan d'action prévu sont quantifiés et analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les points forts et les facteurs de réussite sont mis en exergue et valorisés • Les dysfonctionnements ou freins sont explicités et des propositions de solutions et pistes d'amélioration pour de futurs projets sont formulées • Les actions réussies sont classées en actions reproductibles d'un côté et actions spécifiques à un film ou programme audiovisuel
<p>C10 Valoriser les actions écoresponsables réalisées au cours de la fabrication du film ou du programme audiovisuel en capitalisant sur les bonnes pratiques mises en place, afin de sensibiliser d'autres professionnels (commanditaire, diffuseur, partenaire, prestataire, futurs collaborateurs...) et ainsi contribuer à l'amélioration de la démarche écoresponsable de la société de production pour ses futurs projets audiovisuel ou cinéma;</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques éco-responsables mises en place au cours de la fabrication du film ou programme audiovisuel reproductibles sont formalisées et communiquer auprès des autres professionnels (Ex : Mesurer, en vue de réduire, la consommation électrique d'un studio d'animation au moyen d'un wattmètre installé sur les prises de branchement des machines) • Les facteurs de réussite d'une démarche de production éco-responsable sont partagés et explicités aux professionnels (Ex : sur discord, blog et lors de rencontres professionnelles, ...) • Des informations (Ex : photos, chiffres-clefs, best practices, conseils pratiques...) sont sélectionnées en fonction des cibles à sensibiliser (commanditaire, donneur d'ordre, financeur, grand public...) afin de contribuer à la communication interne et externe de la société de production sur les actions écoresponsables réalisées